

INFORMATIONS PORTAGE DE REPAS

Concernant les repas :

- Les personnes peuvent demander le portage pour les repas du midi et du soir, ou uniquement le midi.

La cuisine ne fait pas de portage pour les personnes qui ne souhaiteraient que les repas du soir.

Les personnes peuvent demander un régime particulier :

- Régime normal
- Régime sans sucre
- Régime sans sel

La livraison de repas est effectuée 4 jours par semaine :

- Le lundi : livraison des repas à consommer le mardi
- Le mardi : livraison des repas à consommer le mercredi et jeudi
- Le mercredi : pas de livraison
- Le jeudi : livraison des repas à consommer pour le vendredi et samedi
- Vendredi : livraison des repas à consommer pour le dimanche et lundi

Il n'y a pas de livraison le week-end et les jours fériés.

3 formules de livraison au choix :

- du lundi au vendredi
- du lundi au samedi
- du lundi au dimanche

l'inscription peut se faire à distance par téléphone et la mise en place peut se faire sous 24h.

Pour l'arrêt, il peut se faire aussi par téléphone, mais avec **un délai de prévenance de 4 jours.**

Règlements :

- une facture mensuelle en début de mois est envoyée au bénéficiaire, pour les repas livrés du mois précédent.